



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11
PROCES-VERBAL N.14
REUNION DU 07 février 2025
Lieu : siège du DFSM YVETOT**

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Me : DELRIEUX Christine, HANOUE T Laetitia.

M. GRISEL Philippe

Information pour les clubs

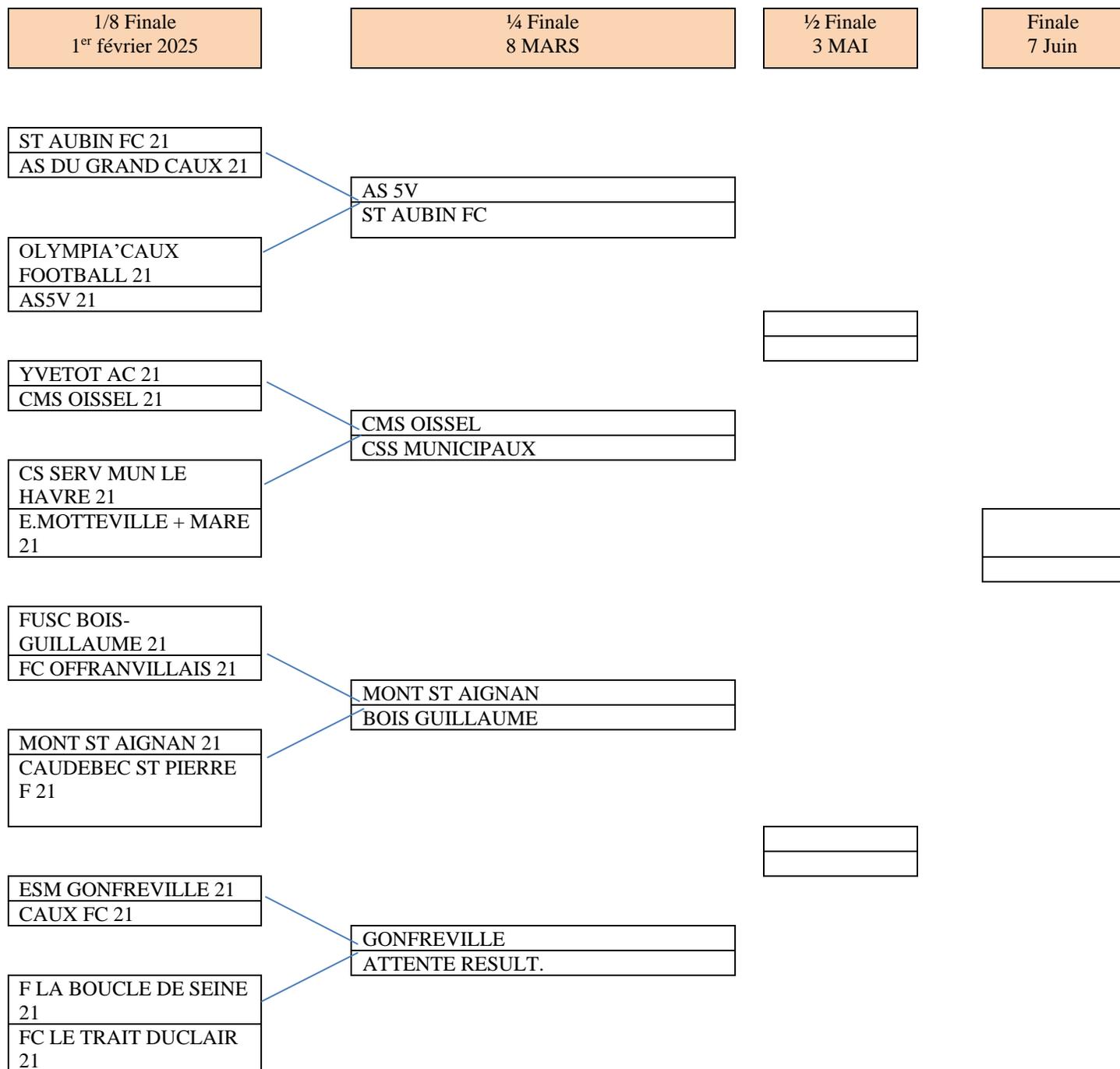
Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

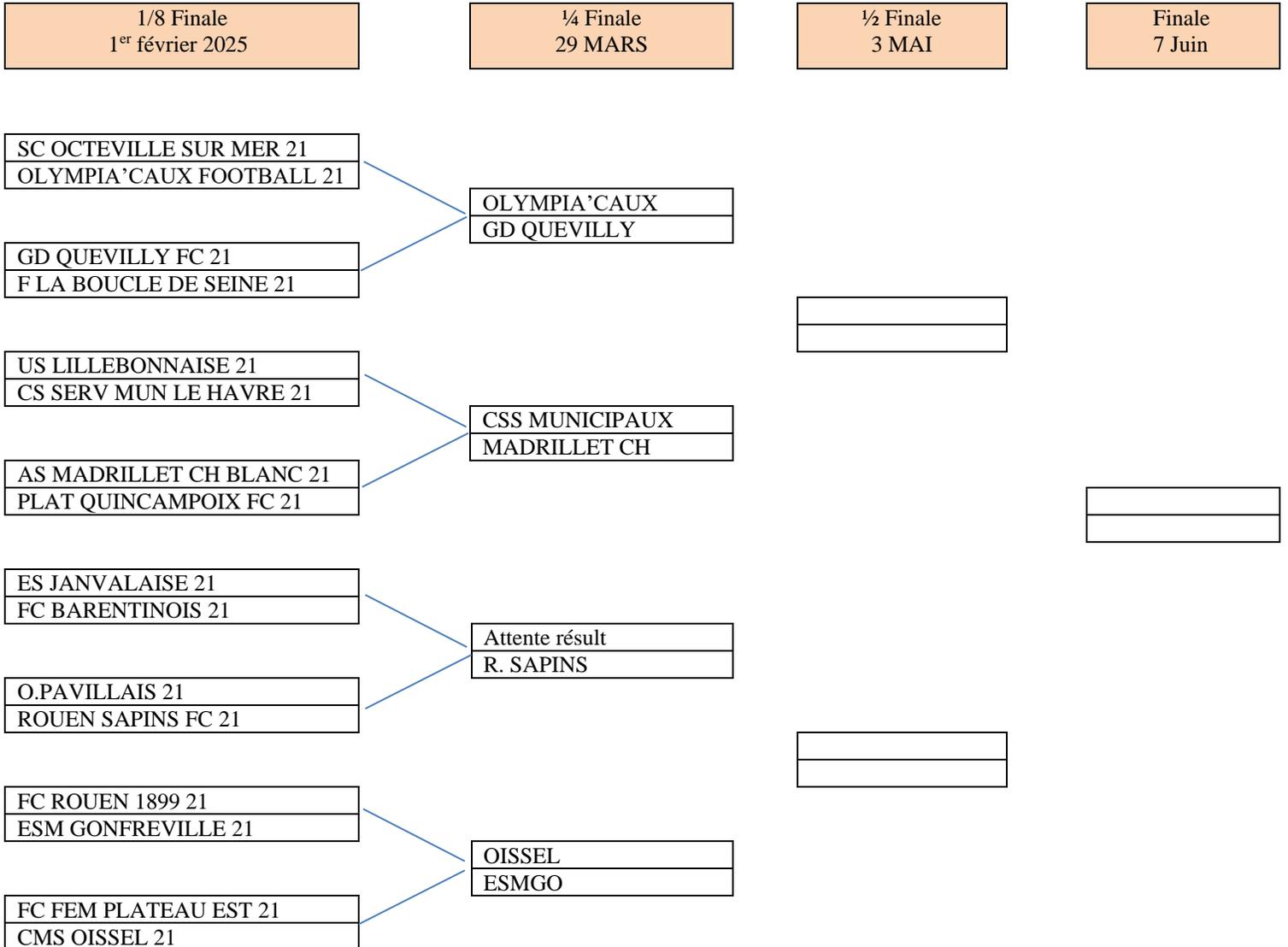
Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE U 17
FEMININE



**Matches ¼ Finale : les rencontres sont disputées sur le terrain du club vainqueur du match N°1
Dans l'hypothèse où le club du vainqueur du match N°2 s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire
a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain**

COUPE U 14
FEMININE



Matchs ¼ Finale : les rencontres sont disputées sur le terrain du club vainqueur du match N°1
Dans l'hypothèse où le club du vainqueur du match N°2 s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire
a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain

COUPE DU DFSM U 17 FEMININE à 8

Match F LA BOUCLE DE SEINE 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Match n. 30088195 ST AUBIN FC 21 / ASCG 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué une amende de 10€ est infligée au ST AUBIN FC

Match n. 30088197 YVETOT AC 21 / CMS OISSEL 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué, une amende de 10€ est infligée au YVETOT AC.

Match n.30088198 SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 21

Forfait non déclaré de l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE sur le score de 3 buts à 0.
- Dit le club SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE qualifié pour le prochain tour de la compétition.
- Amende de 60 euros à l'ENT. MOTTEVILLE CROIXMARE

Match FUSC BOIS-GUILLAUME 21 / FC OFFRANVILLE 21

Forfait général du FC OFFRANVILLE pour son équipe U17F

La Commission, après en avoir délibéré :

- Dit le club FUSC BOIS-GUILLAUME qualifié pour le prochain tour de la compétition.

COUPE DU DFSM U 14 FEMININE à 8

Match ES JANVALAISE 21 / FC BARENTINOIS 22

La rencontre est reportée le 26 février 2025

Le Président

P. LECORNU



le secrétaire

P. GRISEL

